

PROJET

OPERATION DE MISE EN SECURITE DE L'ASCENSSEUR DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL DES ALEXIS (MONTELMAR)

PROGRAMME D'OPERATION

Communauté d'agglomération - Montélimar Agglomération

1 Avenue Saint Martin

26 200 Montélimar



Table des matières

1- Contexte du projet	3
2 – Définition des besoins.	4
3 – Recours à une maîtrise d’œuvre privée.....	5
4 – Scénario budgétaire et de planning prévisionnel.....	6



1- Contexte du projet

La communauté d'agglomération de Montélimar-Agglomération, pour l'exercice de ses missions relevant de l'accompagnement des pratiques sportives, exploite le Gymnase Intercommunal des Alexis présent sur la commune de Montélimar.

Montélimar-Agglomération a réalisé en 2019 la mise en accessibilité du gymnase des Alexis avec la création d'un ascenseur extérieur sur la façade Est.

Celui-ci présente des pannes à répétition dues à la sensibilité de l'appareil aux conditions climatiques et aux incivilités.

Afin de mettre à l'abri l'ascenseur et de remédier ainsi à ces dysfonctionnements, il est proposé de réaliser un enclouement concernant à la fois l'ascenseur et l'escalier de secours.

Le système constructif envisagé pourra être ancré au sol et fixé sur les parois en béton du gymnase et devra présenter une capacité de mise hors d'eau et hors d'air de l'ascenseur et présenter une capacité de régulation thermique.

Cette solution présente l'avantage de limiter le coût et la durée du chantier et ainsi la gêne aux utilisateurs.

Enjeux de l'opération :

- . **Cohésion sociale** par l'accès à la pratique sportive,
- . Mise aux normes des équipements communautaires au regard de la loi de 2005 relative à l'égalité des chances,
- . Sécurisation et résilience des sites sportifs.



2 – Définition des besoins

Le Gymnase des Alexis est un bâtiment des années 1975, il se compose de deux bâtiments :

- Bâtiment 1 : une salle de terrains d'honneurs (basket-ball/handball /volley-ball/badminton) avec tribunes et vestiaires et sanitaires assortie d'une salle rythmique. L'ensemble est accessible aux PMR.
- Bâtiment 2 : un ensemble complexe d'empilement de salles de sports spécialisées sur 4 étages, avec vestiaires et sanitaires. Cet ensemble a été rendu accessible en 2019 par l'installation d'un ascenseur extérieur.

L'ascenseur siège du projet est celui installé au bâtiment 2. Il est inséré au centre de la volée des escaliers d'issues sur la face Est du bâtiment.

La problématique réside dans le fait que cet ascenseur est soumis aux intempéries climatiques qui dégradent les systèmes de commandes de l'appareil, générant de trop nombreuses pannes et interventions de maintenances préventives et curatives. Par ailleurs, les incivilités constatées sur le site accentuent les situations de mise en dérangement de l'appareil.

La définition des besoins s'articule ainsi :

- Protection face aux intempéries : élévation sur les quatre étages d'une solution de protection aux aléas climatiques que représentent la pluie, le vent, les températures extrêmes de chaud et de froid. L'objectif de cet aménagement est une protection physique de type encloisonnement afin de traiter et remédier à toutes les avaries référencées.
- Protection face aux incivilités : le site fortement fréquenté en journée comme en soirée par les scolaires et associations sportives. Il est constaté de la petite incivilité de nature à neutraliser le fonctionnement de l'ascenseur.
- L'étude intégrera dans sa phase de conception une concertation des utilisateurs pour en mesurer les besoins en fonctionnalité (autonomie, horaires, handicap...).
- La volonté de maintenir le service ouvert au public pendant les phases de travaux implique une coordination de travaux précise dans le respect des rythmes du complexe sportif.



3 – Recours à une maîtrise d'œuvre privée

Pour la conception et le pilotage de la réalisation de cette opération classée dans le domaine « bâtiment », il est fait recours à une maîtrise d'œuvre privée qui sera chargée des éléments de mission suivants :

- . Avant-projet Sommaire et Définitif (APS et APD),
- . Projet (PRO),
- . Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des Contrats de Travaux (A.C.T.),
- . Études d'exécution (EXE),
- . Direction de l'Exécution des contrats de Travaux (D.E.T.),
- . Assistance lors des Opérations de Réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (A.O.R.).
- . Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC),

L'équipe de Maîtrise d'œuvre sera à minima composée d'un architecte, d'un économiste de la construction, d'un bureau d'études structure et fluides et réseaux.

Les marchés de Maitrise d'œuvre et de travaux seront passés selon une procédure adaptée avec négociation conformément au code de la commande publique.



4 – Scénario budgétaire et de planning prévisionnel.

Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles :

Pôle de dépenses	Estimation €HT	Cout prévisionnel d'opération €HT	Cout prévisionnel d'opération € TTC
Travaux de Gros Œuvre et élévations	100 000 €	140 00 € HT	168 000 € TTC
Travaux de second Œuvre – fluides et électricité	10 000 €		
Travaux sur le raccordement aux VRD existants	10 000 €		
Maitrise d'œuvre et Honoraires Diverses (sps/BCtrl/opc/géo/Diag Th...)	20 000 €		

Plan de financement prévisionnel

Gymnase des Alexis – Mise en sécurité	Estimatif	
Montant estimatif du projet (€ht)	140 000 € ht	
Financiers	Financement	
Département de la Drôme (aménagement d'équipement public)	20%	28 000 €
Agence Nationale du Sport	50%	70 000 €
Montélimar-Agglomération (€ht)	30 %	42 000 €

Planning prévisionnel

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13
consultation de maîtrise d'œuvre													
études projet													
consultation entreprises													
travaux													

